

## Comment la plateforme fonctionne-t-elle ?

### 1 Je me connecte sur [stages3e.essonne.fr](https://stages3e.essonne.fr)

J'accède à la plateforme de stage via mon ordinateur, ma tablette ou mon smartphone et je me dirige sur l'espace « Élèves ».

### 2 J'accède aux offres de stages

Pour faciliter mes recherches, je peux consulter les offres en fonction de la ville, de la période où du domaine d'activité : agriculture, BTP, commerce, culture, tourisme, restauration, informatique, santé...

Pour sélectionner l'offre de mon choix, il me suffit de cliquer dessus.

### 3 Je dépose ma candidature

- > Je clique sur le bouton « Déposer ma candidature »
- > Je crée un compte pour avoir un suivi de mes candidatures
- > Je remplis et vérifie toutes les informations
- > Je valide ma demande avec un adulte

**Attention**, l'adresse mail est le seul moyen de communication avec les entreprises. Assurez-vous qu'elle soit correctement enregistrée.

### 4 Je valide ma candidature

Après avoir reçu un mail de confirmation de l'entreprise, je vais chercher ma convention de stage au collège, je la complète, je la relis entièrement et je la signe.

Je m'occupe ensuite de la faire signer à mes parents, à mon employeur puis à mon collègue. Une fois signée par toutes les parties, je la renvoie à l'entreprise avant le début de mon stage.



## Une question ? Besoin d'information ?

Conseil départemental de l'Essonne  
Direction de l'éducation et des collèges

Vous pouvez contacter le responsable  
de la plateforme de stage  
[dbordas@cd-essonne.fr](mailto:dbordas@cd-essonne.fr)  
Tél. : 01 60 91 99 49



# Trouvez votre stage 3<sup>e</sup>



[stages3e.essonne.fr](https://stages3e.essonne.fr)



[essonne.fr](https://essonne.fr)

## Édito

Soucieux de votre réussite, le Département de l'Essonne a créé la plateforme Internet [www.stages3e.essonne.fr](http://www.stages3e.essonne.fr) pour vous aider à trouver votre stage d'observation.

La plateforme a pour but de faciliter vos démarches et de vous mettre en relation directe avec le monde professionnel. Grâce à ce stage, vous vous apprêtez à découvrir la réalité d'un futur métier !



**Jérôme Bérenger**  
Président délégué  
en charge de  
l'éducation et des  
projets éducatifs



**François Durovray**  
Président  
du Département  
de l'Essonne

## En 2018

- > plus de 100 conventions de stage signées
- > 2 126 offres proposées par nos partenaires essonnais

**La plateforme se hisse ainsi au premier rang national des plateformes de stage départementales.**

## Le stage de 3<sup>e</sup>, qu'est-ce que c'est ?

Obligatoire pour tous les élèves de 3<sup>e</sup>, le stage d'observation vous permet une première immersion dans le milieu professionnel. Vous découvrirez ainsi le fonctionnement d'une entreprise, d'un commerce, d'une association ou d'une collectivité. Vous y apprendrez également comment appréhender le monde du travail et ses exigences.

**Pour être validé, le stage doit durer entre 3 et 5 jours ouvrés consécutifs et une convention de stage doit être signée.**

## Pourquoi la convention de stage est-elle obligatoire ?

La convention de stage est un document essentiel qui détermine les conditions et la durée de travail hebdomadaire du stage. Elle est indispensable pour l'entreprise, le collègue et vous-même, car elle prévoit une assurance contre les accidents du travail. Vous devez être assuré dès lors que vous passez la porte de la structure d'accueil.

Elle doit être signée par vous, vos parents, l'employeur et votre collègue. Vous devez impérativement remettre la convention de stage, signée par toutes les parties, à l'employeur avant le début de son stage.

**Attention : sans convention de stage, votre stage ne sera pas validé !** Il faut donc s'y prendre bien à l'avance, au moins un mois avant le début du stage.

## Pourquoi utiliser la plateforme Internet : [stages3e.essonne.fr](http://stages3e.essonne.fr) ?

Le stage d'observation est parfois difficile à trouver. C'est pourquoi, le Département de l'Essonne a été le premier département à créer une plateforme Internet qui vous met en relation directe avec les employeurs. Que ce soient des artisans, des entreprises, des collectivités ou des associations, chaque partenaire local est sollicité pour déposer une offre sur le site. Le Département propose également des stages dans ses services.

Ce sont ainsi **plus de 1 000 périodes de stages** qui sont ouvertes chaque année vous permettant de découvrir la diversité des métiers.

La plateforme est un **outil simple et pratique** facilitant l'accès aux stages. Vous pourrez également y trouver de bons conseils :

- > Comment rédiger un CV et une lettre de motivation ?
- > Comment réussir son entretien ?
- > Comment remplir sa convention de stage ?
- > Comment se comporter dans l'entreprise ?
- > Comment rédiger et présenter un bon rapport de stage ?

